

## Éditorial

*La Revue a le plaisir de publier deux études sur des actions que le CICR a menées lors d'événements qui ont secoué le monde en 1956, il y a exactement quarante ans, en pleine guerre froide : l'insurrection contre le régime communiste en Hongrie et le conflit de Suez qui a opposé le Royaume-Uni, la France et Israël à l'Égypte du Colonel Nasser. Les deux opérations du CICR en faveur des victimes de ces conflits, qui se sont déroulées quasiment en même temps, ont représenté un défi important pour le CICR. En effet, à cette époque, le Comité n'avait pas, et de loin, les ressources dont il dispose aujourd'hui pour apporter protection et assistance aux personnes affectées par des événements de cette envergure. L'auteur de ces deux textes, Françoise Perret, chargée de recherches au CICR, travaille actuellement à la rédaction d'un ouvrage sur l'histoire du CICR couvrant cette période.*

*La contribution de Kenneth Ögren sur les Articles de guerre décrétés par le roi Gustave II Adolphe de Suède, en 1621, évoque un texte contenant des instructions à caractère humanitaire qui précèdent de plus de deux siècles le droit international humanitaire actuel. Ces Articles de guerre rappellent, une fois de plus, que l'idée même d'épargner les victimes des affrontements armés ne date pas du XIXe siècle.*

*Sur un tout autre plan, l'article de Vincent Bernard donnera des informations utiles aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui veulent mieux connaître leur situation par rapport aux avantages fiscaux auxquels elles peuvent avoir droit.*

*Poursuivant la série d'articles sur différents aspects de la mise en œuvre du droit international humanitaire, la Revue est heureuse de présenter dans ce numéro, entre autres, le texte d'une loi type sur l'utilisation et la protection de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge, assorti d'un commentaire rédigé par Jean-Philippe Lavoyer. Inutile de souligner l'importance de cette contribution qui intéressera tant les gouvernements que les Sociétés nationales.*

La Revue